

**21.3630****Motion Maillard Pierre-Yves.****Der 30. Oktober****soll zum nationalen Tag****der betreuenden Angehörigen werden****Motion Maillard Pierre-Yves.****Le 30 octobre doit devenir****la Journée nationale des proches****aidants et aidantes****CHRONOLOGIE**

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 03.05.23

Maillard Pierre-Yves (S, VD): Voici une motion qui ne coûte rien. Venant de moi, vous admettrez que ce n'est pas si fréquent. Je vous encourage donc à m'encourager dans cette voie en la soutenant.

C'est une motion qui est appuyée sur l'expérience concrète de nombreux cantons. Tous les cantons romands, mais aussi les cantons de Berne, des Grisons et du Tessin ont d'ores et déjà déclaré la journée du 30 octobre Journée des proches aidants. 600 000 personnes aident un de leurs proches, parfois avec une grande intensité, évitant ainsi aux services publics de devoir prendre en charge ces personnes, que ce soit sous la forme d'un hébergement médico-social ou d'une hospitalisation, ou de prestations d'aide et de soins à domicile. Ces centaines de milliers de personnes qui font cet effort, évidemment mues par l'amour, par des sentiments envers leurs proches, soulagent les services publics, soulagent les services éétatiques, et, donc, ont droit à un message de reconnaissance.

La première mission de cette journée des proches aidants est de dire, au nom des collectivités publiques: "Nous vous remercions, nous savons ce que vous faites, nous savons l'effort que cela représente".

La seconde mission est d'informer ces proches aidants sur les soutiens dont ils peuvent bénéficier par les services publics, pour qu'ils puissent continuer, en restant en bonne santé, leurs tâches d'assistance auprès de leurs proches. Ces expériences concrètes ont été faites, il a été démontré qu'elles étaient très appréciées des proches aidants. Elles permettent, dans la décentralisation, de rendre visible cet effort que fournissent beaucoup de nos compatriotes et beaucoup des personnes qui habitent dans notre pays.

J'ajoute que cette démarche, qui a été faite par un certain nombre de cantons, est maintenant assez mûre, elle s'est installée dans le pays, elle bénéficie du soutien de nombreuses associations. Il serait donc fantastique de pouvoir décréter à l'échelle nationale que le 30 octobre est la Journée nationale des proches aidants.

J'ai lu les arguments du Conseil fédéral qui semble très incité à soutenir cette idée, mais qui, tout à coup, pour des raisons un peu formalistes, s'y refuse en disant que ce n'est pas au Conseil fédéral de décréter ce genre de journée, que d'autres journées ont été décrétées par les milieux privés. Evidemment, cet argument aurait tout aussi bien pu être utilisé par les cantons. Or ce sont bien les cantons qui ont appuyé cette démarche. Pourquoi? Parce que, pour une fois, il

AB 2023 N 856 / BO 2023 N 856

faut que la démarche vienne des pouvoirs publics, pour que les pouvoirs publics expriment à celles et ceux qui, dans leur vie privée, soutiennent leurs proches, cette reconnaissance. C'est bien dans ce sens que la démarche a du sens. Si les milieux privés se disent à eux-mêmes qu'ils sont reconnaissants de ce qu'ils font, évidemment ça a beaucoup moins de sens. Il serait très bien que le président de la Confédération, le Conseil fédéral, au nom de l'Etat à son plus haut niveau, disent aux proches aidants: nous reconnaissions votre travail, nous sommes là pour vous soutenir et nous déclarons le 30 octobre Journée nationale des proches aidants. Je vous remercie de soutenir ma motion.

Berset Alain, président de la Confédération: On voit que ce thème attire la foule, et heureusement parce que la



question des proches aidants est d'une très grande importance. M. Maillard l'a rappelé à juste titre. Sur le plan fédéral, nous avons aussi effectué des pas importants depuis des années. Je crois que la reconnaissance est évidente mais elle ne suffit pas. Dire merci, c'est beaucoup, mais ça ne suffit pas. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral s'est engagé à soutenir concrètement les proches aidants. Nous avons modifié la loi à plusieurs reprises. Je ne veux pas revenir sur tout ce qui a été fait ces dernières années. Ce n'est pas assez, je suis bien d'accord avec tous ceux qui le disent, mais enfin on a non seulement une reconnaissance et des remerciements, mais on a aussi effectué des pas concrets pour aider les proches aidants, parce qu'ils jouent un rôle extrêmement important dans notre système social en général. C'est souvent un engagement pour les personnes concernées qui est extrêmement important et qui peut être épuisant. C'est là que nous avons agi en premier lieu, pour tenter de soutenir les personnes qui s'épuisent dans ces tâches alors qu'elles sont souvent effectuées en plus du travail, des autres activités, au détriment du reste de leur famille. Cela mérite une très grande reconnaissance.

Vous avez raison, Monsieur Maillard, la réserve du Conseil fédéral n'est pas du tout liée à la thématique. J'avais envie de vous dire tout à l'heure que je m'engage, le 30 octobre, à vraiment faire quelque chose pour marquer cette journée des proches aidants, qui existe, parce que les cantons l'ont lancée. J'ai vu que c'est le canton de Vaud qui l'a lancée en 2012, j'imagine à votre initiative – félicitations! C'est une initiative à laquelle d'autres cantons se sont joints et qui s'étend. La réserve du Conseil fédéral est due au fait de dire: qui serions-nous, sur le plan fédéral, pour décréter une journée des proches aidants et quelle est la question suivante qui va se poser?

Jusqu'à maintenant, ce sont traditionnellement des groupes privés qui lancent ces démarches, mais ensuite il faut un soutien de contenu, qui ne soit pas forcément formel, car on ne saurait même pas comment avancer formellement avec cela. J'imagine qu'une déclaration pourrait suffire – on ne va pas faire une ordonnance, une décision, que sais-je. Il nous semble que le contenu est le plus important et la démarche lancée par les cantons nous paraît extrêmement louable.

Des acteurs privés l'ont fait dans d'autres domaines, la Journée des malades, par exemple, à laquelle le Conseil fédéral, traditionnellement et depuis longtemps, apporte sa contribution pour la soutenir et en souligner l'importance. C'est le cadre dans lequel on peut remercier les proches aidants, ce qui a été fait en mars dernier. Cette journée du 30 octobre nous paraît importante, mais on ne voit pas bien comment la Confédération pourrait la décréter en tant que telle, alors que l'on ne l'a jamais fait. Cette argumentation peut vous paraître un peu formelle – il y a une motion, donc le Parlement décide, on verra bien ce que vous déciderez.

Cela dit, le Conseil fédéral, en restant à cette pratique qui a été confirmée à plusieurs reprises aujourd'hui, vous invite à rejeter la motion.

Präsidentin (Riniker Maja, zweite Vizepräsidentin): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 21.3630/26763)

Für Annahme der Motion ... 105 Stimmen

Dagegen ... 77 Stimmen

(5 Enthaltungen)